
La statue équestre de Charlemagne, œuvre maîtresse de Louis Jéhotte, monumentale pomme de discorde¹ : une inauguration « sans apparat »

Pierre Colman

« Inauguration de la statue de Charlemagne. Programme des réjouissances peu officielles des 25 et 26 juillet 1868 », annonce un placard dont le titre est épicé d'un adverbe. La lucidité y fait bon ménage avec la bouffonnerie ; à preuve cet extrait :

Quatre discours seront prononcés :

Le premier, par M. le gouverneur. Le sujet n'est pas encore connu ;

Le second, par M. Jéhotte. Éloge de la statue de Charlemagne. Nul ne pouvait le faire mieux que l'auteur lui-même ;

Le troisième, par M. Simonis, qui remerciera M. Jéhotte d'avoir doté Liège d'une statue qui fera oublier celle d'André Dumont ;

Le quatrième, par M. Lion, échevin, qui, tout en recevant le cadeau offert à notre ville par M. Jéhotte, déclarera à tous les sculpteurs présents et futurs que la ville de Liège, si féconde en grands hommes, renoncera pour l'avenir, avec bonheur, à tout cadeau de statues, soit à pied, soit à cheval, coûtant plus de 75 centimes².

¹ Le sujet ici creusé a été défriché de belle manière : A. Dierkens, « Le Moyen Âge dans l'art belge du XIX^e siècle. I. La statue équestre de Charlemagne par Louis Jéhotte (Liège, 1868) », dans *Annales d'histoire de l'art et d'archéologie de l'ULB*, t. 9, 1987, p. 117-126 (cité ci-après Dierkens). — A. Creusen, *La Sculpture civile urbaine à Liège de 1830 à 1940, étude présentée en réponse à la deuxième question du concours annuel. Section Histoire et critique. Académie royale de Belgique*, 2001 (cité ci-après Creusen), p. 39-40, 98-99 et 168-169. Mise en perspective : A. Creusen, « La sculpture civile urbaine à Liège de 1830 à 1940 », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 110, 1999, p. 217-269.

² Fonds patrimoniaux de la Ville de Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine (ci-après BUC), n° 8033. Ce document et maints autres, dont plusieurs vont être cités, ont été dûment catalogués : H. Helbig et M.-L. Grandjean, *Catalogue des collections léguées à la Ville de Liège par Ulysse Capitaine*, t. 2, Liège, 1872, p. 198-200, n° 8008 – n° 8037. Chance et obligeance aidant, ces vieux papiers captivants ont été mis sous mes yeux en dépit de conditions de travail aussi déplorables que persistantes. Autre exemplaire : Musée de la vie wallonne (3B5 GG 41732). Le placard et deux de ceux qui sont cités dans la note 3 ont figuré dans les collections de la Bibliothèque générale de

Du même tonneau, en plus lourd : « Souvenir immortel de l'érection monumentale de la statue équestre de S. M. Charlemagne, empereur d'Occident, né partout, et du groupe de la famille carlovingienne », « Ville de Liège. Programme (aux ficelles) comique, critique & drôlatique des Fêtes qui ne seront pas données à Liège à l'occasion de l'inauguration du monument des Karl-aux-vingt-chiens », « Discours de l'Empereur à s'passèch' so l' plèc' St-Lambert³ ».

L'inauguration tournée en dérision se déroule effectivement le 26 juillet 1868. Du beau monde en quantité et la grosse foule, comme il est d'usage alors en pareille circonstance⁴. Mais pas la moindre Altesse royale, pas le moindre ministre. Pas de délégation officielle de l'Académie royale de Belgique. Pas de gardes civiques en grande tenue, comme il avait été prévu. Pas de programme imprimé, sous prétexte que ses « principales parties » ont été « abandonnées⁵ ».

La cérémonie est présidée par le gouverneur de la Province, de Luesemans. C'est à la demande du ministre de l'Intérieur, il prend bien soin de le souligner. Il prononce un discours qui lui a donné de la tablature, c'est l'évidence même. Il se dit attentif à ne se baser que sur les documents officiels, par opposition aux « publications de toute nature ». Il relate la genèse du monument. L'Académie royale a été interrogée par le ministre de l'Intérieur et a donné une réponse favorable « appuyée sur les considérations de l'ordre le plus élevé », il le martèle. Le Conseil provincial n'a pas été consulté « sur le principe », alors que son intervention pécuniaire a été sollicitée, il ne se fait pas faute de le relever. Les droits de Liège à posséder le monument ont fait l'objet des « controverses les plus ardentes », il le rappelle d'un mot. « J'espère, s'exclame-t-il en parlant de la statue, que j'établirai la légitimité de sa filiation ; j'espère que je parviendrai à éviter à ses auteurs les amertumes de la paternité pour ne leur en laisser que les douceurs et la satisfaction⁶. »

Ces bonnes paroles ont certes mis peu de baume dans l'âme du principal des auteurs visés, le sculpteur Louis Jehotte, alias Jéhotte⁷. Des consolations plus substantielles lui sont venues de Bruxelles et du pays flamand. L'inauguration fait l'objet d'un compte rendu tout vibrant d'indignation en tête de la première page du n° 16 du *Journal des Beaux-Arts*, daté du 31 août 1868 : « manque de dignité inconcevable », « malsonnantes épigrammes », « inconvenante série de plaisante-

l'Université (rebaptisée CICB) avec la cote R00078E ; ils ont été répertoriés (J. de Theux de Montjardin, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., Bruges, 1885, coll. « 1216-1217 ») ; ils sont devenus introuvables. Le journal *La Mense* a publié le placard, presque en entier, dans son numéro du 23 juillet 1868 (13/176).

³ BUC, n° 8034, n° 8035 et n° 8037.— Musée de la vie wallonne (3B5 G 29477, GG 45864 ; s'y ajoutent une grande caricature de la statue signée et datée « Le Semitesta 1864 » (XII.17 1138) mais aussi de nombreux documents photographiques remontant pour la plupart aux alentours de 1900.

⁴ Ch. Jordens-Leroy, *Un sculpteur belge du XIX^e siècle, Louis-Eugène Simonis*, Bruxelles, 1990 (Mémoires de la Classe des Beaux-Arts, coll. « in-8° », 2^e série, t. 16, fasc. 3), 85.

⁵ *La Gazette de Liège*, nos 179, 25 et 26.7.1868, p. 2.

⁶ *La Gazette de Liège*, n° 180, 27.7.1868, p. 2.— *La Mense*, n° 179, 27.7.1868, p. 1.

⁷ P. Colman, « Jehotte ou Jéhotte ? », dans cat. exp. *Les Jehotte, famille d'artistes de Herstal*, Herstal, 2004, p. 17-27.

ries au gros sel⁸ ». La revue *De Vlaamsche School* rend compte elle aussi de la cérémonie ; elle prodigue les éloges et donne en pleine page une reproduction gravée sur bois qui va retenir plus loin l'attention qu'elle mérite (fig.)⁹.



« *Standbeeld van Karel-den-Grote, te Luik. Ontworpen en uitgevoerd door den beeldhouwer L. Jehotte.— Houtsnée van Ed. Vermorcken* », dans *De vlaamsche school*, 1868, p. 122.

Des Liégeois ont fait savoir au sculpteur, espérons-le, qu'ils voyaient avec bonheur leur ville s'orner d'une statue équestre, attribut caractéristique des prestigieuses métropoles dont elle manquait jusqu'alors. Pour en avoir une autre, celle

⁸ Le journaliste rappelle que « la statue du prince Charles de Lorraine, du même auteur, a eu un sort à peu près pareil à celle de Charlemagne » ; or, elle est considérée « comme une des plus heureusement réussies de Belgique ». Un avis partagé par un excellent sculpteur actuel, Nat Neujean : *Cent cinquante ans de vie artistique. Documents et témoignages*, Bruxelles, 1980, p. 93.

⁹ Le même bois gravé a servi à illustrer un imprimé de quatre pages, signé A. L., justifiant l'érection (BUC, n° 8036).

du roi-chevalier, œuvre posthume de Charles Leplae inaugurée en 1964, elle attendra près d'un siècle.

AVANT L'INAUGURATION

C'est en 1855, treize ans donc avant l'inauguration, que l'affaire avait pris le départ. Alors au sommet d'une carrière bruxelloise à la fois brillante et contrariée, Jéhotte fait savoir aux autorités communales liégeoises qu'il est disposé à leur faire don de sa part de travail dans la réalisation d'une statue équestre de Charlemagne¹⁰. Elles lui adressent des remerciements et transmettent le dossier à la Commission des Beaux-Arts. Aucun enthousiasme, un malaise fort explicable : le noble geste du sculpteur ouvrait la perspective d'une ponction sévère dans les finances communales.

Jéhotte avait publié, en compagnie de son ami André Van Hasselt, un livre sur Charlemagne qui lui avait demandé vingt ans de travail, il prend soin de le souligner. Il y soutient que son héros a vu le jour à Herstal, le coin de terre dont lui-même se sent originaire, comme sa famille, bien qu'il ait vu le jour à Liège¹¹. Il ne parvient pas à prouver ses dires d'irréfutable manière. Le lieu de naissance de l'empereur était et reste ignoré. Pour le pamphlétaire qui le dit « né partout », c'est un sujet de plaisanterie. À Liège, cela génère des années durant une « pluie de facéties gauloises¹² ». Pour les amants de Clio, c'est un grave sujet de recherches¹³. L'Académie royale mettra la question en concours ; aucune des réponses ne donnera satisfaction.

Une autre motivation se devine : les lauriers d'Eugène Simonis empêchaient Jéhotte de dormir, surtout depuis 1848, depuis que son Godefroid de Bouillon levait l'oriflamme au centre de la plus noble place de la capitale¹⁴. Entre les deux sculpteurs liégeois devenus bruxellois, la rivalité n'était pas peu conflictuelle¹⁵.

¹⁰ BUC, n° 8030.— *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, t. 13, 1855, p. 428. L'exemple de pareille générosité avait été donné par David d'Angers et par Louis Rochet (Dierkens, p. 127-128). En prenant ainsi l'initiative, le statuaire avait commis la première des maladresses qui lui seront reprochées : *La Meuse*, n° 179, 27.7.1868, p. 1.

¹¹ Cl. Gaier, « Survivances de Pépin le Bref et de Charlemagne à Herstal », dans *Herstal avant l'an mil*, Herstal, 1972, p. 89 et 90.— *Saint-Lambert - Herstal. Patrimoine historique et religieux*, Herstal, 1985, p. 71, n° 16. Un historien recommandera d'ériger le monument à Herstal : É. Gachet, « Une légende inédite sur Charlemagne, à propos de sa statue », dans *Comptes rendus des séances ou recueil des bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 2^e série, t. 8, 1856, p. 292. Son avis restera lettre morte.

¹² *La Meuse*, n° 179, 27.7.1868, p. 1. C'est sur l'air du *Juif errant* qu'est composée une *Chanson d'Charlemagne A si intreie à Lige en 1863* (CICB R01608B2).

¹³ BUC, nos 8013 et 8026. — Dierkens, p. 124-126.

¹⁴ Le glorieux croisé « belge » caracole, dans l'indifférence quasi générale, au beau milieu d'un carrousel de véhicules divers, sous la toile d'araignée de câbles métalliques nécessaires aux tramways. Contexte propre à magnifier l'exaltante devise du temps présent : Liberté, Inégalité, Mobilité.

¹⁵ P. Colman, « Un académicien comblé d'honneurs... et d'avanies Louis Jéhotte, alias Jéhotte (1803-1884) », en préparation.

La discorde a longtemps fait rage autour du choix du lieu. « C'est au centre de la place Saint-Lambert, au seuil même de la résidence de ses ancêtres, que vous voudrez ériger la statue équestre », avait écrit le statuaire en 1855¹⁶. En ce temps-là, pareille assertion ne fait sourire personne. L'emplacement est déterminé avec précision sept ans plus tard, le 18 juillet 1862 : « au point d'intersection de l'axe de la grande porte du Palais et de l'axe de la rue projetée entre le pont des Arches et la dite place¹⁷ ». Le choix est-il bon ? Le Conseil provincial se permet d'en douter¹⁸. Il recommande l'installation d'un simulacre en planches et en toile, à l'essai. Louis s'y oppose ; à son avis, cela ne permettra pas de bien juger de l'effet. En plâtre, alors oui. Refus : le coût est considéré comme excessif. Les débats s'éternisent¹⁹. De guerre lasse, les autorités communales font choix d'un autre emplacement, le boulevard d'Avroy, adoptant ainsi la proposition faite par Cassian Lohest le 25 septembre 1863. Le sculpteur refuse d'en démordre et intente un procès à l'État et à la Ville. Il le perd.

La discorde fait relâche à propos de l'orientation à donner au monument. Selon le vœu de Jéhotte, attentif à la qualité de la lumière, l'empereur sera placé face au sud. « Ne diriez-vous pas que mon fils quitte Liège avec bonheur ? » fait dire à la reine Berthe un journaliste embourbé dans l'humour corrosif²⁰.

Jéhotte se met au travail sans attendre, avec l'aide d'un assistant d'origine britannique, George Simonds²¹. Dès le 7 mai 1858, il demande que son œuvre soit soumise à un jury²². Il fait construire un atelier équipé d'un four à réverbère sur un terrain dont il se rend acquéreur au n° 134 de la rue aux Laines à Bruxelles²³. Il dirige lui-même la coulée. En 1866, il fait figurer dans le catalogue de l'exposition générale des Beaux-Arts (p. 192) la mention de la statue équestre et des six effi-

¹⁶ BUC, n° 8030.— *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, t. 13, 1855, p. 428.

¹⁷ Si le monument avait été élevé en ce point proche du chœur occidental de la cathédrale démolie, il aurait été balayé par les profonds bouleversements des récentes années.

¹⁸ Procès-verbaux des séances du Conseil provincial, dans Exposé de la situation administrative, 1863, p. 35, 44-45 et 232. Il invoque le précédent de la fontaine de Vinâve d'Ile, qui créait des embarras de circulation (déjà !). Son déplacement, à l'étude dès 1835, est décidé en 1854 : Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, 2^e éd., (cité ci-après Gobert), t. 11, p. 269). Une étude d'ensemble sur les déménagements de monuments, et pas seulement dans la Belgique du XIX^e siècle, serait à la fois savoureuse et instructive.

¹⁹ *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, t. 18, 1860, p. 248-249 ; t. 20, 1862, p. 389-391 ; t. 21, 1863, p. 402-403 et 425-426 ; t. 22, 1864, p. 277-284, 433-437 et 821 ; t. 24, 1866, p. 231 et 796-800 ; t. 25, 1867, p. 182-188.— Gobert, t. 3, p. 202-203 (le texte a été écrit pour l'essentiel en 1885 au plus tard ; cfr Th. Gobert, *Les Rues de Liège*, Liège, t. 1, 1884, p. 81-82).— Dierkens, p. 119-122.

²⁰ *La Meuse* du 27/11/1867 (12/287). Cet humoriste se cache sous un pseudonyme, NIL. Voir aussi *Office de publicité*, 26/7/1868.

²¹ MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Dossier Jéhotte*, Lettre de H. Godwin Arnold datée du 20.2.1995. La collaboration s'étend sur une année, entre 1863 et 1866.

²² BUC, n° 8028 et n° 8029.— *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, t. 16, 1858, p. 196.

²³ *Journal des Beaux-Arts*, 5^e année, n° 6, 27 mars 1863. Trois dossiers *Travaux publics* relatifs à cet atelier sont conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles (lettre de Mme Vandenbulcke, archiviste-conservatrice, 29.8.2002).

gies d'accompagnement. Mais c'est dans son atelier qu'elles sont exposées. « Le monument, lit-on, n'a pu être érigé par suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'artiste. » L'affaire, suivie dans la fièvre par la presse liégeoise, ne reste sans échos ni à Bruxelles, ni même à l'étranger²⁴.

APRÈS L'INAUGURATION

La gouaille ne désarme pas. Elle s'accroche au geste de l'empereur. Celui-ci veut savoir si la pluie se met à tomber, voilà l'interprétation facétieuse la plus répandue. Une autre s'inscrit dans une « bonne histoire » scatologique, qui n'est pas antérieure à 1905, date de l'inauguration du plus récent des trois monuments mis en scène. Un quidam qui visite la ville est saisi d'un besoin pressant. Grétry lui tend obligeamment un morceau de papier. Charlemagne lui intime l'ordre d'aller plus loin. Mais le siège convoité est occupé par Charles Rogier²⁵...

Peu après l'inauguration, un conflit aigu prend naissance au sujet du piédestal. La pierre de Caen, choisie de commun accord sur la foi d'une réputation imméritée, s'était vite altérée de consternante façon. Dès lors, la réception définitive a été refusée. Les autorités communales avaient rendu le sculpteur responsable et l'avaient attaqué en justice. Le procès n'était pas clos au moment de son décès. Treize années se sont encore écoulées avant que ne soit réalisé un nouveau piédestal. La hauteur a été légèrement réduite. Une des deux inscriptions, *Carolus Magnus, Magnus bello, Major pace*, a été réduite aussi ; seuls ont subsisté les deux premiers mots, l'heure n'étant plus à glorifier la paix²⁶. Quant à celle qui disait la fierté du sculpteur, *Lud. Jehotte I invenit / Et ex aere fudit / A^o MDCCCLXVI*, elle a disparu²⁷.

La Commission royale des monuments, emmenée par Eugène Simonis, y était allée de recommandations peu faites pour apaiser la discorde, qui sont res-

²⁴ C. Kramm, *De levens en werken...*, t. 3, Amsterdam, 1859, p. 808-809 (à en croire l'auteur, le sculpteur s'est inspiré d'une fresque de la fin du VIII^e siècle qu'il a découverte dans un recoin de la Bibliothèque du Vatican). — *Journal des Beaux-Arts*, 18.6.1864, p. 87-88, renvoyant à la *Gazette d'Augsbourg*.

²⁵ L'histoire amusait fort Robert Crommelynck (1895-1968), de qui je la tiens.

²⁶ *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1897, p. 422. Gobert (*Les Rues de Liège*, Liège, t. 1, 1884, p. 81) a vu l'inscription « presque effacée ». Onze documents *ad hoc* (plans, coupes, élévations, détails, deux projets pour la réfection du socle) sont conservés au Musée de la Vie wallonne ; on y trouve aussi une photographie montrant la statue sous un échafaudage, à côté du socle (archives M 3B5 201637 et 201638).

²⁷ Gobert, t. 3, 1976, p. 202 (comme dans l'édition de 1925, en note 2 de la p. 107 du t. 2 ; la version princeps ne la mentionne pas). Le sens de la lettre I placée entre Jehotte et *invenit* m'échappe ; serait-ce une coquille ? Une autre signature est très discrètement gravée dans le fourreau : Jehotte. S. 1867 ; merci à Dominique Bossiroy qui me l'a fait découvrir. Si c'est bien à l'occasion de la restauration de 1897 que l'inscription a disparu, comme il est probable, cela sent la punition. En tout cas, les autorités communales, se garderont bien de donner à l'une des artères de la ville le nom de cet enfant contrariant et pugnace. Détail piquant : elles ont honoré de la sorte une Louise Jehotte, infirmière engagée dans la Résistance : Y. Delaresse et M. Elsdorf, *Le Livre des rues de Liège*, Liège, 2001, p. 254, avec des informations inexactes, au témoignage de personnes qui l'ont bien connue. Il se dit que c'était la fille d'un filleul de Louis, mais cela serait controuvé.

tées lettre morte. Le remplacement de la pierre de Caen par le petit granit était à son avis une mesure insuffisante. Le piédestal, bien trop compliqué, devait être refait. Et le monument, trop « maigre » pour le vaste espace environnant, devait être déplacé²⁸.

La restauration de 1897 a malmené la distribution première des médaillons rapportés de forme circulaire, en bronze, qui égaient la frise du monument ; elle en est du moins fort suspecte. Ce sont pour la plupart des trophées des arts et métiers, entre autres des outils de sculpteur et des outils de fondeur²⁹. Au sud, en pleine lumière, le blason de Liège ; à côté, une épée et une hache en sautoir. Au nord, dans la pénombre, deux profils à l'antique : l'un des deux montre le sculpteur, bien reconnaissable ; l'autre son épouse (ou qui d'autre ?). Distribués au petit bonheur, deux motifs en spirale, treize rosaces, mais aussi deux surprenantes buires, deux cruches. Dans la gravure publiée par *De Vlaamsche School* en 1868 (fig.), les deux profils à l'antique sont repérables du côté sud, dans l'axe, encadrés de rosaces. Deux profils barbus les cantonnent ; on n'hésite guère à reconnaître des personnages officiels ; on les cherche en vain aujourd'hui. Des motifs peu reconnaissables les accostent ; ne seraient-ce pas les deux cruches ? Un tel rapprochement sentirait sa rancune et son irrévérence.

Un conflit concomitant s'était clos par une défaite de Jéhotte, une de plus. En janvier 1876, trois des six statues du piédestal avaient été arrachées de leur emplacement³⁰. Le sculpteur avait rendu la Ville responsable et lui avait fait un nouveau procès. Il l'avait perdu. On s'en était fortement ému à Bruxelles et à Paris : les statues « sont dans un état de mutilation déplorable ; l'une a la tête brisée, aplatie et séparée du corps ; on l'a remise toute de travers sur les épaules ; une autre a le bras tordu ; une troisième est estropiée et mutilée ; elles ont été replacées dans cet état sur le monument par des maçons de l'administration, en

²⁸ ARCHIVES DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS À LIÈGE, Dossier 2.275 (1862-1890). Ce dossier contient un exemplaire de la convention signée le 15 octobre 1862, des minutes de courrier, des notes prises lors de la réception avortée, des coupures de presse ainsi que des épreuves photographiques anciennes, dont plusieurs antérieures à la restauration, montrant l'inscription originale. Merci à la gestionnaire de ce fonds documentaire d'une richesse insoupçonnée, Monique Merland, toujours disposée à me venir en aide.

²⁹ Côté sud : 1 : rosace. 2 : ruche et abeilles. 3 : ornement gironné. 4 : perron liégeois avec L et G. 5 : épée et hache. 6 : motif en spirale. 7 : rosace. 8 : manque. Pan coupé : 9 : balance à fléau et latte. 10 : rosace. Côté est : 11 : clés. 12 : rosace. 13 : corbeille, pelle et fourquet. 14 : rosace. 15 : marteau et pince. 16 : livre et torche. 17 : manque. 18 : buire. 19 : xylophone et flageolet. 20 : éperons. 21 : rosace. 22 : rosace. 23 : cor. 24 : gant. Pan coupé : 25 : botte. 26 : marteau de teneur, spatule et cuvette carrée. Côté nord : 27 : rosace. 28 : palette et pinceaux. 29 : gros marteau et pointes ou ciseaux. 30 : profil masculin. 31 : profil féminin. 32 : rosace. 33 : pince et creuset. 34 : lyre. Pan coupé : 35 : équerre et compas. 36 : plume et encrier. Côté ouest : 37 : balance à fléau. 38 : rosace. 39 : rosace. 40 : dauphin. 41 : casque (?). 42 : manque. 43 : grappe de raisin. 44 : harpe. 45 : rosace. 46 : bucrâne et jougs (?). 47 : manque. 48 : gerbe, râteau et bêche. 49 : rosace. 50 : buire. Pan coupé : 51 : motif en spirale. 52 : fer à cheval. Au total quarante-huit. Le blason de l'État et celui de la Province sont au nombre des quatre disparus, à n'en pas douter.

³⁰ *Gazette de Liège*, 26, 27 et 28 janvier.— *La Meuse*, 26 janvier.

dépit des droits les plus sacrés de l'artiste... Il est bien fâcheux pour maître Courbet, le fameux déboulonneur, qu'il n'ait pas été jugé à Liège³¹. »

Ce n'était pas une triste première : dès 1869, la statue de sainte Begge avait été victime d'une « méchante niche d'étudiants en goguette » : elle avait mordu la poussière. Le cheval et le cavalier l'ont-ils bel et bien échappé belle ? Ce n'est pas sérieusement établi³².

Rechute bénigne en octobre 1977, toutes les statues sont retournées dans leurs niches³³.

Le monument est épargné par les *tags* ; on s'en étonne autant que l'on s'en réjouit, et non sans s'inquiéter pour l'avenir. Il est très sale. Sainte Begge n'a plus son auréole, bien visible dans la gravure de 1868 (fig.). Charles Martel a perdu son marteau : sa dextre s'arrondit autour du vide. Plus grave : la stabilité donne de sérieux soucis. Les études préalables à la restauration ont été faites en 2003³⁴. Mais le dossier s'est enlisé. Qu'un accident se produise, que les responsabilités soient à établir, et la discorde sévira comme aux plus beaux jours.

L'environnement n'est pas plus satisfaisant que l'état de conservation. Autour du monument s'étend un square de forme innommable. Nul souci de le mettre au centre, ni même dans l'axe. Le pavage est discrètement rehaussé de carreaux dessinant des anneaux décentrés, sans doute en vue de faire sentir que le cheval n'est pas à l'arrêt ; ils sont coupés par les bordures de brutale façon. La voirie barre la route de l'empereur. Elle est scandée de signaux lumineux. Des poteaux d'éclairage public, une cabine téléphonique et des bornes à haute tension, requises par la populaire foire d'octobre, avilissent encore l'environnement. Quelques arbres plantés sans ordre ne l'embellissent en aucune façon. Deux d'entre eux sont beaucoup trop près du monument ; ils le rapetissent, aggravant l'effet d'échelle dû au voisinage : d'orgueilleux immeubles à appartements, cohorte indisciplinée, et le ci-devant Lycée Léonie de Waha, à la vaste carrure. Cela gomme le caractère colossal de l'œuvre, souligné dans la notice que le *Nouveau Larousse illustré* consacre à l'empereur. Un monument comme celui-là doit être l'*omphalos* d'un univers en réduction bien identifiable. Le square est à redessiner ; quelques arbres sont à abattre et quelques autres à mettre en place³⁵. Rien de ruineux.

³¹ *Journal des Beaux-Arts*, 15.4.1876.

³² *L'Avenir*, 30.9 ainsi que 2 et 3. 10.1869. — *La Meuse*, 30.9.1869. — *Journal des débats*, 6.10.1869. — *La Gazette de Liège*, 1.3.1872.

³³ R. Dambly, « Heures liégeoises. Sacré Charlemagne », dans *La Dernière heure*, 6 octobre 1977, p. 8.

³⁴ *Statue équestre de Charlemagne. Étude préalable*. Rapport de Dominique Bossiroy et de Gérard Godinas, attachés à l'Institut scientifique de service public, n° 747/2003, obligeamment communiqué par le premier auteur. — C. Galimont, « Statue équestre de Charlemagne », dans cat. exp. *Les Jebotte...*, p. 33.

³⁵ La Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale ne manque pas d'y être attentive, en liaison avec l'échevinat des Travaux de la Ville. Pas la moindre trace de discorde dans le dialogue qui s'est engagé.

UN MAL-AIMÉ

Le monument n'a eu qu'un succès d'estime, pour employer cette formule quelque peu hypocrite. « Les avis sont assez divergents » écrit un journaliste à l'occasion de l'inauguration³⁶. La statue n'est « peut-être pas moins bonne que beaucoup d'autres » opine un autre³⁷. Le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale³⁸ et membre affiché de la coterie d'Eugène Simonis, frappe plus fort : la statue équestre « manque tout à fait du caractère grandiose qu'exigent les conceptions monumentales de ce genre » ; « il semble qu'elle soit l'œuvre d'un artiste dont le talent est arrivé à son déclin, décide l'auteur³⁹. L'opinion négative a fait tache d'huile⁴⁰. Deux textes publiés en 1930 en témoignent. Marguerite Devigne exécute cavalièrement la statue « qui n'est pas vraiment mauvaise, mais qui fait trop penser à Viollet-le-Duc et à Racinet⁴¹ ». Jules Bosmant est à peine moins hostile : « Si l'on excepte quelques figures accessoires du contestable piédestal en style roman, l'ensemble banal et lourd manque de style et d'accent⁴². »

VALEUR EN HAUSSE

Un demi-siècle plus tard, cependant, il se montre fort élogieux⁴³. Jacques Stiennon lui emboîte le pas : « Dans la production de l'artiste, je suis près de la considérer comme un de ses chefs-d'œuvre⁴⁴. » Le revirement s'était annoncé tôt : « L'œuvre cependant ne mérite point toutes les critiques qui l'accueillirent à Liège dès son installation » soulignait dès 1881 un auteur anonyme⁴⁵.

³⁶ *La Gazette de Liège*, n° 180, 27.7.1868, p. 2.

³⁷ *La Meuse*, n° 179, 27.7.1868, p. 1.

³⁸ *Cent cinquante ans de vie artistique. Documents et témoignages*, Bruxelles, 1980, p. 307-308.

³⁹ E. Marchal, *La Sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*, Bruxelles, 1895, p. 715.

⁴⁰ S. Pierron, *La Sculpture en Belgique, 1830-1930*, Bruxelles, 1932, p. 39 (avec une illustration qui dessert le monument comme à plaisir, p. 34).— P. Fierens, « L'architecture et la sculpture au XIX^e siècle », dans *L'Art en Belgique*, Bruxelles, 1947, p. 424.— *Le Romantisme au pays de Liège*, Liège, 1955, p. 152.— Jordens-Leroy, *op. cit. supra n. 4*, p. 83.— *L'Architecture, la sculpture et l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, 1995, p. 236 et 247.

⁴¹ *La Sculpture belge 1830-1930*, Bruxelles, 1930, p. 9 ; elle juge le Caïn « trop musclé » ; elle ajoute toutefois une note élogieuse au sujet du buste de Rouppe. Le *Costume historique*, en son temps fameux, vient davantage à l'esprit devant le *Tbierry d'Alsace* que Louis Jéhotte a campé près de l'escalier du palais de la Nation ; mais la médiocrité de la statue, irrémédiablement abîmée par l'incendie de 1933 et mal restaurée (Jordens-Leroy, *op.cit. supra n. 4*, p. 90 ; « 1833 » est une coquille), n'est pas à mettre à son passif.

⁴² J. Bosmant, *La Peinture et la sculpture au pays de Liège de 1793 à nos jours*, Liège, 1930, p. 110 ; puis de vanter la « grande et noble allure » du « mausolée » de Mgr de Méan, archevêque de Malines ; la préférence est discutable.

⁴³ J. Bosmant, « L'évolution de la sculpture au XIX^e siècle », dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres, Arts, Culture*, éd. R. Lejeune et J. Stiennon, t. 2, Bruxelles, 1978, p. 565.

⁴⁴ « L'iconographie de Charlemagne », dans *Charlemagne et l'épopée romane. Actes du VII^e congrès international de la Société Rencesvals*, t. 1, Liège, 1978, p. 173.

⁴⁵ « Les sculpteurs liégeois depuis 1830 », dans *Liège. Histoire. Arts. Lettres. Sciences. Industrie. Travaux publics*, Liège, 1881, p. 249-250.

Avec le recul du temps, la statue de Charlemagne a pris en effet sa revanche sur celle de l'emphatique Godefroid de Bouillon si souvent considérée comme de meilleure venue⁴⁶. L'empereur montre l'horizon, « étendant la main pour rassurer ses peuples », selon les dires du sculpteur lui-même ; mais *di sotto in su*, il désigne le firmament, que ce soit voulu ou non. Le geste est beau. La lourdeur dénoncée avec insistance est plutôt de la puissance contenue. Le savoir-faire n'est plus dévalorisé comme il l'était : il s'est tellement perdu qu'on lui retrouve des mérites. En s'épanouissant, l'hyperréalisme a donné du charme au vérisme des détails accumulés à plaisir. On ne songe plus à reprocher à Jéhotte d'avoir choisi pour modèle le Marc-Aurèle antique, pris pendant très longtemps pour Constantin, parangon des empereurs chrétiens.

Le piédestal « contestable » est certes nourri de références à l'art antique. Il ne manque pas pour autant d'originalité, en particulier dans les chapiteaux faits d'aigles « au naturel ». Rien que par sa taille, il sort de la banalité. Il n'appartient à aucun des trois types habituels : socle purement architectural, socle orné de bas-reliefs, socle entouré de figures libres⁴⁷. En logeant dans des niches les six statues⁴⁸ en ronde-bosse, le sculpteur se serait-il inspiré de l'une ou l'autre chaise romane ? Aurait-il tenu à « magnifier l'aspect religieux⁴⁹ » ? Il était franc-maçon.

Un personnage qui incarne l'autorité absolue et la volonté d'imposer le christianisme par le fer et par le feu ne saurait faire l'unanimité au sein d'une démocratie libertaire, après deux horribles conflits mondiaux, et c'était déjà vrai en 1868⁵⁰. Un changement d'attitude fort significatif est toutefois dans l'air du temps. Il n'est sans doute pas sans lien avec le désir montant d'un pouvoir fort, un désir inquiétant né de l'insécurité, fruit amer de l'arbre de la Liberté. L'intérêt pour les monuments du genre s'est réveillé de façon spectaculaire suite à la création du Musée d'Orsay et à la retentissante exposition montée en 1986 au Grand Palais, *La Sculpture française au XIX^e siècle*⁵¹.

⁴⁶ Pour ne pas parler du groupe de Louis Rochet installé à l'ombre de Notre-Dame de Paris (Dierkens, p. 127-128). Jéhotte est heureusement loin d'un tel pathos.

⁴⁷ Une étude d'ensemble des socles a été esquissée de fort intéressante façon par Catherine Chevillot dans *La Sculpture française au XIX^e siècle*, cat. exp., Paris, 1986, p. 242-251.

⁴⁸ Et non pas « statuettes », puisqu'elles sont quasi en grandeur naturelle : *Exposition générale des Beaux-Arts*, Bruxelles, 1866, p. 192.

⁴⁹ Dierkens, p. 124. Dans le portrait en médaillon de l'épouse du statuaire, la tête est couverte d'un voile qui la fait ressembler à la Vierge. Souvenir des effigies de donateurs selon la tradition médiévale ? Alexia Creusen m'a confié qu'elle incline à le penser.

⁵⁰ « 4 500 Saxons décapités par ordre de Charlemagne pour avoir aimé leur pays viendront féliciter les Liégeois d'avoir élevé un monument à un si bon prince », et ainsi de suite dans *Inauguration... op. cit. supra n. 2*.

⁵¹ A. Creusen, « Le monument public en Belgique au XIX^e siècle. Écho du séminaire organisé par l'Institut royal du patrimoine artistique le 13 décembre 2001 », dans *Chroniques d'archéologie et d'histoire du pays de Liège*, t. 1, n° 18, 2002, p. 156-157. Celui de Charlemagne me semble pleinement digne de bénéficier de la protection qu'assure le classement. J'ai fait la suggestion voici quelque temps. Elle n'a pas été mal accueillie.

Une preuve du regain d'intérêt dont bénéficie celui qui nous occupe, ce sont les propositions discutables dont il a fait l'objet. On a souhaité voici peu qu'il soit transféré place Saint-Lambert⁵². Le sculpteur aurait sa revanche. Mais les autorités communales d'aujourd'hui vont-elles désavouer celles de jadis, et surtout s'imposer des frais considérables, alors qu'elles sont dramatiquement désargentées ? Ce ne sont d'ailleurs pas là les seuls arguments à mettre sur la table. La place est vouée sans partage, sur le plan symbolique, au saint qui a subi le martyre à cet endroit même⁵³ ; tout autre y ferait figure d'intrus. Elle ne répond pas davantage aux exigences visuelles. Elle est trop vaste. Pentue et privée d'axes, elle ne s'inscrit aucunement dans la tradition de la Rome antique, tradition chère à Louis Jéhotte, comme elle l'avait été à Michel-Ange et à Louis XIV, sans oublier Mussolini⁵⁴.

Plus récemment, l'empereur a été menacé de prendre le chemin de la place à créer devant la nouvelle gare TGV⁵⁵. Le projet est officiellement abandonné, fort heureusement. Le monument doit rester où il est, superbement installé dans la perspective du boulevard Piercot⁵⁶.

Louis Jéhotte entendait faire de la statue équestre de Charlemagne la grande affaire de sa vie. Il escomptait sans nul doute recueillir un succès triomphal. Il a été comblé d'avanies. Rien ne pave mieux l'enfer que les bonnes intentions.

L'éloge funèbre publié dans le *Journal des Beaux-Arts et de la littérature* du 17 février 1884 en dit long. Inséré dans la « Chronique générale », il n'est pas signé ; il est sans doute du directeur de la publication, Adolphe Siret, membre de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie⁵⁷. Le voici in extenso. « Louis Jehotte, le sculpteur, est mort, âgé de 80 ans. Il a été professeur pendant près de 30 ans, à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. On lui doit la statue de Charles de Lorraine, la statue de Charlemagne, le monument du prince de Méan, etc. On a dit trop de mal de cet artiste dont le plus grand tort a été de ne pas se faire une petite cour qui l'eût mis en avant, comme cela s'est fait pour ses collègues contemporains. Jehotte n'a pas laissé de chefs-d'œuvre, c'est vrai ; mais parmi les artistes que l'on a prônés et que l'on prône encore, il en est qui ne le valent pas. Jehotte vivait isolé, riche et ayant pris en horreur un monde qu'il n'avait que trop appris à

⁵² Ph. George, « L'effervescence a gagné la cité. À propos d'un monument et d'une fontaine sur la place Saint-Lambert », dans *Chronique de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 4, n° 28 (294), p. 216.

⁵³ Aux yeux de Jacques Dubois, l'eau qui s'écoule sur la dalle de la fontaine récemment installée là évoque le sang du martyre : « Fontaine, nous boirons de ton eau », dans *Le Quinzième jour du mois*, n° 63, octobre-novembre 1977 ; merci à Marie-Noëlle Chevalier, sans l'aide de qui j'aurais eu bien de la peine à remettre la main sur le texte.

⁵⁴ Avis négatif exprimé très tôt, arguments à l'appui : Cralle, *Lettres sur les travaux publics et les projets d'embellissements à Liège*, Liège, 1859, p. 29-35.

⁵⁵ *Journal La Meuse*, n° 155, 5 juillet 2002, p. 4, et suivants. — P. Colman, « Charlemagne divise les Liégeois », dans *Chroniques d'archéologie et d'histoire du pays de Liège*, t. 1, n° 20, 2002, p. 188-189.

⁵⁶ P. Colman, « Le site de la statue équestre de Charlemagne », dans *Chroniques d'archéologie et d'histoire du pays de Liège*, t. 2, n° 7-8, 2003, p. 76-77.

⁵⁷ *Cent cinquante ans de vie artistique. Documents et témoignages*, Bruxelles, 1980, p. 318-319.

connaître. Il eut jadis de grandes réceptions dans son hôtel de l'Avenue des Arts, son caractère était aimable et doux, ses élèves l'aimaient, et il était instruit. On a de lui des lettres qui témoignent de son esprit et de sa générosité pour les ennemis qu'il eut en grand nombre ».

Les démêlés relatés sont bien oubliés et les préjugés dénoncés ne sont plus de saison. Ils ont néanmoins laissé dans les subconsciousents des traces profondes. Combien de Liégeois sont empêchés à cause d'eux d'admirer le monument autant qu'il le mérite, mais aussi de le faire admirer par leurs hôtes ? Cet état de choses n'a que trop duré.